

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02044 Numéro SIREN : 799 146 774 Nom ou dénomination : AB CLEAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2024 sous le numéro de dépôt 6587

Exercice ouvert le :	01/01/2023	Si PME innovante	☐	Régime "simplifié d'imposition"	☒	Si option pour le régime optionnel de		
et clos le :	31/12/2023	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		☐	ou "réel normal"	☐	taxation au forfait	☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SAS AB CLEAN 23 RTE DE MONTFAVET 84000 AVIGNON			
N° Siret	79914677400010		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : LAVERIE AUTOMATIQUE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF : notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	42 500	DEFICIT	
Bénéfice imposable au taux normal (25%)		4 033	(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				
2 Plus-values				
PVLT imposables au taux de 15%				
PVLT imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposables	PV exonérées	
à 19 %	à 19 %	à 0%	(art. 238 quinquièdes)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) :				
Ent. nouv. art. 44 sexies	Jeunes entre. innovantes	Zone franche urbaine - Terri. entr.	Bassins d'emploi à redynamiser	
Reprise d'entreprise en difficultés, art. 44 septies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquièdes	Zone franche d'activité	Autres dispositifs	
Sociétés d'invest. immo. cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 septièmes	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	BUD art. 44 sexdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :				
productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (CF : notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt	
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.	Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF : notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquièdes C+1), cochez la case :	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	N° d'identification fiscale :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquièdes C+2), cochez :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	N° d'identification fiscale :
4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	N° d'identification fiscale :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SIS-IA

Examen de conformité fiscale

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire :

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : FIDUCIAL EXPERTISE
Téléphone : 0490832787 1660 RTE D'AVIGNON ZAC AIGUES FRAICHES 2
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

- du conseil * :
Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné :

N° agrément :

Visa : CGA/AGA Viseur conventionné
A AVIGNON le 08/05/2024

Nom du déclarant : M AVENIN FRANCOIS
Qualité du déclarant : PRESIDENT

Certifié conforme à l'original

FA

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN						Néant			
Adresse de l'entreprise : 23 RTE DE MONTFAVET 84000 AVIGNON									
Numéro SIRET* : 79914677400010									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :	
						Exercice N, clos le : 31/12/2023		31/12/2022	
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3		Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	12 000		012			12 000	12 000
M	Incorporelles - Autres*	014			016				
M	Immobilisations corporelles*	028	808		030	432		376	6 870
O	Immobilisations financières* (1)	040			042				30
Total I (5)		044	12 808		048	432		12 376	18 900
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050			052				182
I	- Marchandises*	060			062				
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064			066				
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068			070				
U	(2) - Autres* (3)	072	40		074			40	627
L	Valeurs mobilières de placement	080			082				
A	Disponibilités	084	55 065		086			55 065	40 422
N	Charges constatées d'avance*	092			094				41
T	Total II	096	55 105		098			55 105	41 272
Total général (I + II)		110	67 914		112	432		67 482	60 171

PASSIF			Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000		1 000	
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132				
P Report à nouveau	134	-19 495		-36 689	
R Résultat de l'exercice	136	39 150		17 194	
E Subventions d'investissement	137				
S Provisions réglementées	140				
Total I	142	20 655		-18 495	
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156			3 344	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	2 100		4 233	
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N : 169 427)	172	4 774		4 178	
E Comptes courants d'associés	173	39 953		66 911	
S Autres dettes	175				
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	46 827		78 666	
Total général (I + II + III)	180	67 482		60 171	
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182	
V ou créées au cours de l'exercice*					
O (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	30 000
I débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

		Néant			
Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN				Exercice N, clos le (1) 31/12/2023	
Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2022					
A - RESULTAT COMPTABLE					
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214	
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	71 613
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222	70 188
	Production immobilisée*			224	
E	Subventions d'exploitation reçues			226	
X	Autres produits			230	2 055
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	73 667
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	-2
H	Variation de stock (marchandises)*			236	
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	2 665
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	182
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	45 769
E	- mobilier	- immobilier			
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	934	244	1 966
	Rémunérations du personnel*			250	
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)	255		254	4 751
P	Dotations aux provisions			256	
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	28
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260			73
	Total des charges d'exploitation (II)			264	55 360
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 308
	Produits financiers (III)			280	
D	Produits exceptionnels (IV)			290	30 000
I	Charges financières (V)			294	2
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	1 773
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	7 383
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	39 150
B - RESULTAT FISCAL				312	39 150
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2				314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318	
I	Provisions non déductibles*			322	
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	7 383
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251	
G	Part de loyers dispensé de réintégration			249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies a)	987	
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346			
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	46 533
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
E	Déficits antérieurs reportables* :				360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	46 533

FMT

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400	12 000	402		404		406	12 000	
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430	8 967	432		434	8 967	436		
M	Inst. tech. mat. out	440	61 506	442		444	61 506	446		
C	Inst. gén. agenc.	450	22 360	452		454	22 360	456		
O	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470	808	472		474		476	808	
Immob. financières		480	30	482		484	30	486		
TOTAL		490	105 671	492		494	92 863	496	12 808	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520	7 609	522	704	524	8 313	526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530	59 042	532	1 706	534	60 748	536		
C	Inst. générales, agencés divers	540	19 959	542	2 071	544	22 030	546		
O	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560	162	562	269	564		566	432	
TOTAL		570	86 772	572	4 751	574	91 091	576	432	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5				
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		6	7	8	9	10				
AGENCEMENT LOCAUX		DEGIOANNI 2 CHAUFFE E		ARMSTRONG 4 MACHINE		ARMSTRONG-ESSOREUS		ARMSTRONG-ESSOREUS		
ARMSTRONG-SECHOIR-Q		ARMSTRONG-SECHOIR-S		ARMSTRONG-DISTRIB LE		ARMSTRONG-CENTRALE		ARMSTRONG-LECTEUR BI		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1	7 220	6 566	654	2 333	1 679					
2	1 747	1 747		565	565					
3	12 480	12 480		4 033	4 033					
4	5 760	5 760		1 861	1 861					
5	7 570	7 570		2 446	2 446					
6	9 000	9 000		2 908	2 908					
7	5 797	5 797		1 873	1 873					
8	1 606	1 606		519	519					
9	5 290	5 290		1 710	1 710					
10	997	997		322	322					
	578	580	582	584	586	581	587	589		
TOTAL	92 833	91 091	1 743	30 000	28 257					
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL		596			28 257					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN					Néant :		*
1	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605	
	Autres provis. réglement.	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter fig. 322 N°2033-B		780	

II	DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)		982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
TOTAL des déficits restant à reporter		870

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III	DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Montant de la TVA collectée
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin		325		374
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		14 323
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		378
N° du centre de gestion agréé		388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				399
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				398
				397

FPA

Désignation de l'entreprise : SAS AB CLEAN		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois : 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

FA

SAS AB CLEAN
Société par actions simplifiées GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
Au capital de 1 000 €
Siège Social : 23 Route de Montfavet
84000 AVIGNON

30 MAI 2024

RCS : 799 146 774

Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par
l'assemblée générale du 27 mai 2024
statuant sur les comptes de l'exercice
arrêtés au 31 décembre 2023

* * *

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 39 150,33 euros de la manière suivante :

- Affectation au compte "Report à nouveau débiteur" pour 19 495,39 euros
- Affectation au compte « Réserve Légale » pour 100 euros
- Affectation au compte « Autres réserves » pour 19 554,94 euros.
-

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option lui sont exposés.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 27 mai 2024.

Le Président

